BULLETIN D'INFORMATIONS
N°52 - MAI 2015

CRISOLLES

Mairie de Crisolles - 2 place de la Mairie - 60400 CRISOLLES
Tél : 03.44.44.19.12 Fax : 03.44.44.80.60 E-mail : crisolles.mairie@wanadoo.fr

Sommaire

3	Edito
5	Délibérations
12	Travaux réalisés
13	Manifestations locales
14	Etat civil
14	Nouveaux arrivants
15	Histoire du village
16	Informations utiles
17	Environnement
18	Informations pratiques
21	Informations civiques
22	Accueils des enfants

- Édition :
  COMMUNE DE CRISOLLES
- Rédaction, conception graphique et impression :
  SERVICE COMMUNICATION
- Photos :
  SERVICE COMMUNICATION
- Tirage : 420 exemplaires
- Distribution :
  COMMUNE DE CRISOLLES

Mairie de Crisolles
Standard
Tél : 03.44.44.19.12

Service Animation et Vie associative
Tél : 03.44.36.18.25

Sur Internet :
http://crisolles.paysnoyonnais.fr
E-mail : crisolles.mairie@wanadoo.fr

Associations Crisolloises
Amathéa 60 Président : M. FIALE Alfredo Email → amathea60@orange.fr Site → http://amathea60.free.fr/ Tél : 03.44.36.18.25
Bouge-toi Président : M. LOURENÇO Frédéric Email → bougetoi60400@live.fr Tél : 03.44.36.18.25
Les Bestiolz Président : M. LECOMTE Yvan Email → lesbestiolz@free.fr Site → http://www.myspace.com/lesbestiolz Tél : 06.76.64.77.21
Carisiolas Président : M. FOURNAISE Thierry Adresse : Chemin des vaches - 60400 CRISOLLES Email → carisiolas@wanadoo.fr Site → http://www.carisiolas.com Tél : 03.44.09.01.73
Le Centre Culturel- *La bibliothèque* Président : M. MARTY André Tél : 03.44.36.18.25
Le Club de l'Amitié Présidente : Mme JAMOIS Josette Tél : 03.44.09.04.72
Comité des Fêtes de Crisolles Président : M. DELISLE Pascal Tél : 03.44.36.18.25
Comité de jumelage Koszyce-Crisolles Présidente : Mme COURBOIN Bozéna Tél : 03.44.36.18.25
Fédérations des Associations Crisolloises Président : M. POREE DU BREIL Alain Email → facrisolles@orange.fr Tél : 03.44.36.18.25
Fête, Fromage et Foin Président : M. LECOMTE Yvan Email → lartdanslarue@free.fr Site → http://lartdanslarue.free.fr/ Tél : 06.76.64.77.21
Football Club de Crisolles Président : M. FERNANDO Antunès Tél : 03.44.36.18.25
Souffler n'est pas jouer Présidente : Mme LECOMTE Françoise Email → souffler.npj@wanadoo.fr Site → http://soufflernestpasjouer.free.fr/ Tél : 03.44.36.18.25
Moto Club des Hautes Vallées Président : M. DE CLERC Olivier http://motoclubdeshautesvalles.sportblog.fr Tél : 03.44.36.18.25
Pleine Forme Président : M. BAUZEE Steven Email → club-pleine-forme@orange.fr Tél : 06 43 72 51 60
Société de Chasse Président : M. CARTELLE Régis Adresse : Mairie de Crisolles Tél : 03.44.36.18.25
Société de Chasse Président : M. CARTELLE Régis Adresse : Mairie de Crisolles Tél : 03.44.36.18.25

ÉDITO

Gérard Delanef,
Maire de Crisolles.

Chères Crisolloises !

Chers Crisollois !

Nous voici en 2015 ! Un an déjà que vous m'avez donné votre confiance pour laquelle je vous remercie encore, c'est avec détermination que j'ai pu me consacrer le plus efficacement possible aux différentes tâches pour revaloriser notre commune et ceci grâce à l'aide efficace et dévouée de l'équipe municipale et de tous les agents communaux.

Vous avez pu constater les différents travaux et animations réalisés qui vous sont rappelés dans ce numéro accompagné de photos. Nous espérons avoir répondu à votre attente et nous continuerons à garder cet objectif qui devra s'intensifier cette année.

Malgré nos préoccupations majeures suite aux réductions annoncées des contributions de l'État aux collectivités, nous tenons à poursuivre notre rigueur budgétaire et la recherche quotidienne de sources d'économie suivie déjà en 2014. Nous avons pu renégocier à la baisse de nombreux contrats tel que nos assurances (mairie, véhicules…) de 15%, l'électricité pour la Maison des Associations de 15%, le contrat téléphonique de 20%, les frais d'affranchissement de 50%, ce qui nous a permis d'engager de précieuses économies.

De même pour rester dans cet état d'esprit, l'éclairage public sera coupé à partir de 22h30 et remis en fonction à 5h00.

Cette année, nous suivrons la même ligne de conduite afin d'éviter toutes dérives, de maîtriser nos investissements et de maintenir les priorités nécessaires au bien-être de nos concitoyens. Aussi ! Mon équipe municipale et moi-même avons décidé de ne pas augmenter les impôts locaux tels que la taxe d'habitation et la taxe foncière.

De nouveaux travaux (en attente de subventions) et investissements sont en cours de réalisation tels que :

- l'achat d'un nouveau minibus pour conduire vos enfants
- la réfection du mur du cimetière
- l'éclairage chemin des Ponceaux
- la réfection de l'appartement au dessus de l'école
- divers travaux extérieurs de rénovation

De plus, nous avons le plaisir de vous informer que notre commune est inscrite au concours départemental des villages fleuris 2015 et nous comptons sur vous pour votre participation florale.

En faisant preuve d'ambition et de détermination, **Nous** ! (Vos élus) et **Vous** ! (Nos Citoyens Crisollois) devrons rester unis, afin que notre village retrouve un dynamisme indispensable pour affronter les soucis économiques et humains de notre Pays.

Nous avons besoin de l'aide de chacun, si petite soit-elle, le respect de la propreté du village, éviter la divagation des animaux, préserver la commune des décharges sauvages, l'entraide du voisinage …..

Si nous sommes solidaires dans l'effort, nous arriverons ensemble à améliorer la qualité de vie de notre village.

Restant à votre écoute, je vous souhaite une bonne lecture.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2014 EN MAIRIE DE CRISOLLES

L'an deux mille QUATORZE, le 13 décembre à 9h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, Maire de Crisolles.

Etaient présents : Gérard DELANEF, Alain PORÉE du BREIL, Justine DONNELEY, Gérard HARCHAOUI, Sophie DELICATO, Line FROISSART, Véronique DENIS, Christian MERLIER, Laurence BOITEUX, Anne-Marie ESTEVENS, Gaël RUSINEK, Laurent HENRIQUET

Absent ayant donné procuration : NÉANT

Absent excusé : NÉANT

Monsieur Christian MERLIER est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
- Compte-rendu de la précédente réunion
- Délibérations à prendre
- Point travaux
- Chèques à encaisser
- Droit d'initiative

Approbation de la précédente réunion

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations et du compte-rendu pris lors de la précédente réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Acceptation pour l'encaissement de chèques.
- Achats ordinateur secrétariat de mairie
- Demande de subvention amathéa60
- Création poste adjoint administratif
- Création poste conseiller avec délégations
- Instauration prime IAT
- Renouvellement Taxe d'aménagement
- Révision loyer du commerce
- Remboursement bris de glace
- Remboursement trop perçu SIFFRAP
- Création de poste d'adjoint technique stagiaire
- Demande de subvention - Achat matériel suite a la création de poste adjoint technique.
- Demande de subvention - Eclairage public
- Demande de subvention - Clôture cimetière
- Demande de subvention - Achat tondeuse (réserve parlementaire)
- Demande de subvention - ATSEM

Délibération SIVOM

Monsieur le Maire explique que suite à un courrier émanant du SIVOM concernant la modification des statuts du syndicat il est nécessaire de prendre une délibération :

↳Calcul du mètre linéaire de voirie déclaré à la direction générale de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

↳Nombre de délégués modifié un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Gérard DELANEF
Suppléant : Christian MERLIER

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

Indemnité administration et de technicité IAT

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que cette prime est calculée sur la base du taux indiciaire et les bénéficiaires sont les adjoints techniques titulaires, stagiaires et contractuels et les adjoints administratifs titulaires, stagiaires et contractuels

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.
Une délibération sera prise dans ce sens.

Délibération échange de terrain

Monsieur le maire explique que suite à une délibération de l'ancien conseil municipal concernant l'échange d'un terrain entre la commune et un administré étant sans suite, il est nécessaire de reprendre une délibération sous le nouveau conseil

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.
Une délibération sera prise dans ce sens.

Délibération centre de gestion C.I.L.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu un courrier émanant du centre de gestion concernant la mise à disposition d'un correspondant CIL pour un montant de trois cent euros afin de contrôler au mieux les contraintes dû aux fichiers informatiques (état civil, cimetière, population).

Après discussion et explication le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.
Une délibération sera prise dans ce sens.

Délibération acceptation de chèques

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant le remboursement des vitraux de l'église. Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un remboursement de 612.41 € émanant de notre assurance.

Après discussion et explication le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.
Une délibération sera prise dans ce sens.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12h00.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 MARS2015 EN MAIRIE DE CRISOLLES

L'an deux mille quinze, le 14 mars à 9h54,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, Maire de Crisolles.

Etaient présents : Gérard DELANEF, Alain PORÉE du BREIL, Justine DONNELEY, Gérard HARCHAOUI, Sophie DELICATO, Line FROISSART, Christian MERLIER, Laurence BOITEUX, Anne-Marie ESTEVENS,

Absents ayant donné procuration :
- Gaël RUSINEK donne procuration à Christian MERLIER
- Véronique DENIS donne procuration à Line FROISSART
- Laurent HENRIQUET donne procuration à Gérard HARCHAOUI

Absent excusé : NEANT

Monsieur Christian MERLIER est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations et du compte-rendu pris lors de la précédente réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Acceptation pour encaissement de chèques
- Instauration IAT
- Délibération échange de terrain
- Délibération centre de gestion CIL
- Délibération SIVOM

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian MERLIER pour la lecture et explications du compte administratif 2014.

Dépenses de fonctionnement	674 040.17 €
Recettes de fonctionnement	786 789.41 €
Dépenses d'investissement	212 431.23 €
Recettes d'investissement	201 936.96 €

Départ de Madame Donneley Justine.

Après explications et discussions Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.
Le conseil municipal accepte le vote du compte administratif 2014 par 10 voix pour.

Une délibération sera prise dans ce sens.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian MERLIER pour la lecture et les explications du budget prévisionnel 2015.

Après explications et discussions le conseil municipal se réunira le samedi vingt et un mars deux mille quinze afin de voter ce budget.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian MERLIER pour la lecture et les explications du compte administratif 2014 Assainissement.

Dépenses d'exploitation	31 469.05 €
Recettes d'exploitation	15 102.61 €
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	4 522.16 €

Après explications et discussions le conseil municipal accepte le vote du compte administratif assainissement 2014 par 10 voix pour.

Une délibération sera prise dans ce sens.

PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINNISSEMENT 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian MERLIER pour la lecture et les explications du budget prévisionnel 2015 Assainissement.

Après explications et discussions le conseil municipal se réunira le samedi vingt et un mars deux mille quinze afin de voter ce budget.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire fait savoir qu'il serait judicieux de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2014.

Taxe d'habitation : 13.48

Taxe foncière : 27.54

Taxe foncière non bâti : 47

La recette attendue pour 2015 serait de 291 925 €

Une délibération sera prise dans ce sens par 11 voix pour.

DROITS DES SOLS

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du retrait de la Direction Départementale des Territoires dans le domaine de l'instruction du droit des sols à compter du premier juillet 2015. Deux solutions nous sont proposées.

D'une part la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et d'autre part l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise.

CCPN	**ADTO**
	Adhésion 1 097 € par an
CUb 225 €	100 € HT
DP 300 €	175 €
PD et PC 450 €	250 €
PA 750 €	300 €

Après explications et discussions le conseil municipal accepte de passer par la C.C.P.N. pour l'année 2015.

Une délibération sera prise dans ce sens par 11 voix pour.

DURÉE CONCESSIONS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal la nécessité de délibérer sur la durée des concessions du cimetière communal.

Concessions trentenaires
Columbarium 50 ans

Une délibération sera prise dans ce sens par 11 voix pour.

PRIX CONCESSIONS CIMETIÈRE

Délibérer sur les tarifs des concessions :

Concession : 65 €	10 voix pour et 1 abstention
Renouvellement : 50 €	10 voix pour et 1 abstention
Columbarium : 750 €	11 voix pour
Renouvellement : 100 €	6 voix pour et 2 abstentions

LOYER LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe son conseil municipal la nécessité de délibérer pour un gel ou une augmentation des loyers des logements communaux selon le barème indiciaire en vigueur.

Après explications et discussions le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention l'augmentation des loyers des logements communaux.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant plusieurs dossiers de demandes de subventions 2015

Demande de subvention :

LE RELAIS	1151.85 €
Club de football de Crisolles	2 000 €
Club de l'amitié	1 000 €
Carisiolas	760 €
Secours populaire	100 €
UMRAC	150 €
Souffler n'est pas jouer	1 500 € (année 2014 non versée 750 € et 750 € pour l'année 2015)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de reporter les mêmes subventions que pour 2014.
Les subventions seront versées sous réserve de recevoir le bilan N-1

Fédération des Associations Crisolloises (F.A.C.) 750 € pour la foire gastronomique

Monsieur Alain POREE DU BREIL ne participe pas au vote
10 voix pour sur 10 votants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour de ne pas allouer de subvention pour la Croix rouge.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de préparer le bureau pour les élections du 22 mars 2015 et demande au conseil de remplir le tableau de présence.

ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant les remboursements suivants :

Chèque de 2 352.14 € - MMA suite à l'expertise du cambriolage de la mairie

Chèque de 658.61 € - MMA suite au changement du vitrage de la porte des la maison des associations

Cheque de 777 € - MMA suite à la négociation sur les contrats de la mairie.

Après explications le conseil municipal accepte par 11 voix pour cette délibération.

Une délibération sera prise dans ce sens.

Départ de Madame Delicato Sophie

PARTICIPATIONS VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant les demandes de participation pour les élèves crisollois du collège Constant Bourgeois de Guiscard.

Plafond 250 €
35% du cout demandé aux familles
Participation jusqu'à la troisième.
Montant maximum 87.50 €

Après explications le conseil municipal accepte par 10 voix pour cette délibération.

DROIT D'INITIATIVE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant une demande du gite « LE RIMBER » pour l'exonération de la taxe d'habitation.

Madame FROISSART Line ne participe pas au vote.

Après explications le conseil municipal votera cette délibération la séance prochaine.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 14H15.

TRAVAUX REALISÉS EN 2014

Entrée aire de loisirs

Bordurage rue Belle Croix

TRAVAUX REALISÉS CETTE ANNÉE

Rampe handicapé – Accès Mairie

Entretien de la place et des monuments

MANIFESTATIONS LOCALES

Du 27 AVRIL au 7 MAI	ACCUEIL DE LOISIRS	Ouverture de l'accueil de loisirs pendant les vacances de Pâques à la Maison des Associations	accueildeloisirs.crisolles@orange.fr 03 44 36 18 25
8 MAI	CÉRÉMONIE	Rassemblement à 11h30 sur la place de la Mairie	crisolles.mairie@wanadoo.fr 03 44 44 19 12
Du 5 au 30 MAI	EXPOSITION	Exposition sur la batellerie mêlant images, décor, sons et objets anciens à la Maison des Associations	expositions.mda@hotmail.fr 03 44 36 18 25
16 et 17 MAI	FOIRE	20ème foire gastronomique sur la place de la Mairie	facrisolles@orange.fr 0344 36 18 25
17 MAI	BROCANTE	Brocante de la foire gastronomique	facrisolles@orange.fr 0344 36 18 25
7 JUIN	CARISIOLAS	Carisiolas fête la nature	infos@carisiolas.com 03 44 09 01 73
9 JUIN	THEÂTRE à 20h30	Présentation des ateliers théâtraux de Souffler n'est pas jouer avec la comédie "Je veux voir Mioussov" et le spectacle enfants à la Maison des Associations	souffler.npj@wanadoo.fr 03 44 36 18 25
19 JUIN	THEÂTRE à 20h30	"Métro, boulot, chaos" par 19 comédiens d'Amathéa 60 (fédération de théâtre amateur de l'Oise) à la Maison des Associations	amathea60@orange.fr 03 44 36 18 25
20 JUIN	SAINT JEAN	Repas de la Saint Jean à la Maison des Associations	crisolles.mairie@wanadoo.fr 03 44 44 19 12
21 JUIN	CÉRÉMONIE	71ème anniversaire de l'attaque du maquis des Usages	crisolles.mairie@wanadoo.fr 03 44 44 19 12
25 JUIN	SPECTACLE	Spectacle de fin d'année des enfants de l'école de Crisolles à la Maison des Associations	03 44 09 32 18
27 JUIN	CONCOURS	Concours de boules sur le stade de football de crisolles	06 89 71 21 55
Du 6 au 31 JUILLET	ACCUEIL DE LOISIRS	Ouverture de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'été à la Maison des Associations	accueildeloisirs.crisolles@orange.fr 03 44 36 18 25
12 JUILLET	CARISIOLAS	Fête des sorcières et du fantastique	infos@carisiolas.com 03 44 09 01 73
27 SEPTEMBRE	CARISIOLAS	Fête du cidre et de la châtaigne	infos@carisiolas.com 03 44 09 01 73

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Le 28 février 2015
HIVET Kenza
HIVET Ceyla

Nous présentons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

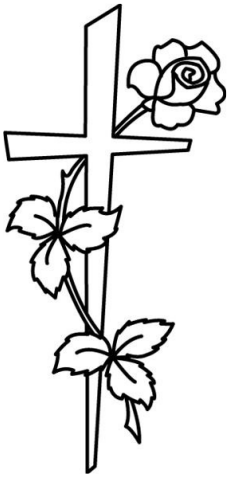

LESERT Pierre
Le 07 janvier 2015

ANTOSZCZYK Raymond
Le 02 février 2015

BERNARCZYK Joséphа
Le 24 février 2015

CERQUEIRA SOARES Maria-José
Le 17 février 2015

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur NERET Thomas et Madame LEGRAND Neddy
39 rue Marcel Poulin

Madame MARCHAND Evelyne
6 place de la Mairie

Monsieur PETIT Serge et Madame CATENNE Danièle
2 rue Gaston Devulder

Madame HARNY Séverine
3 place du commerce

Monsieur DEQUIDT Bruno
3 place du commerce

Madame ROUSSETTE Marine
1 place de la Mairie

CRISOLLES AUTREFOIS

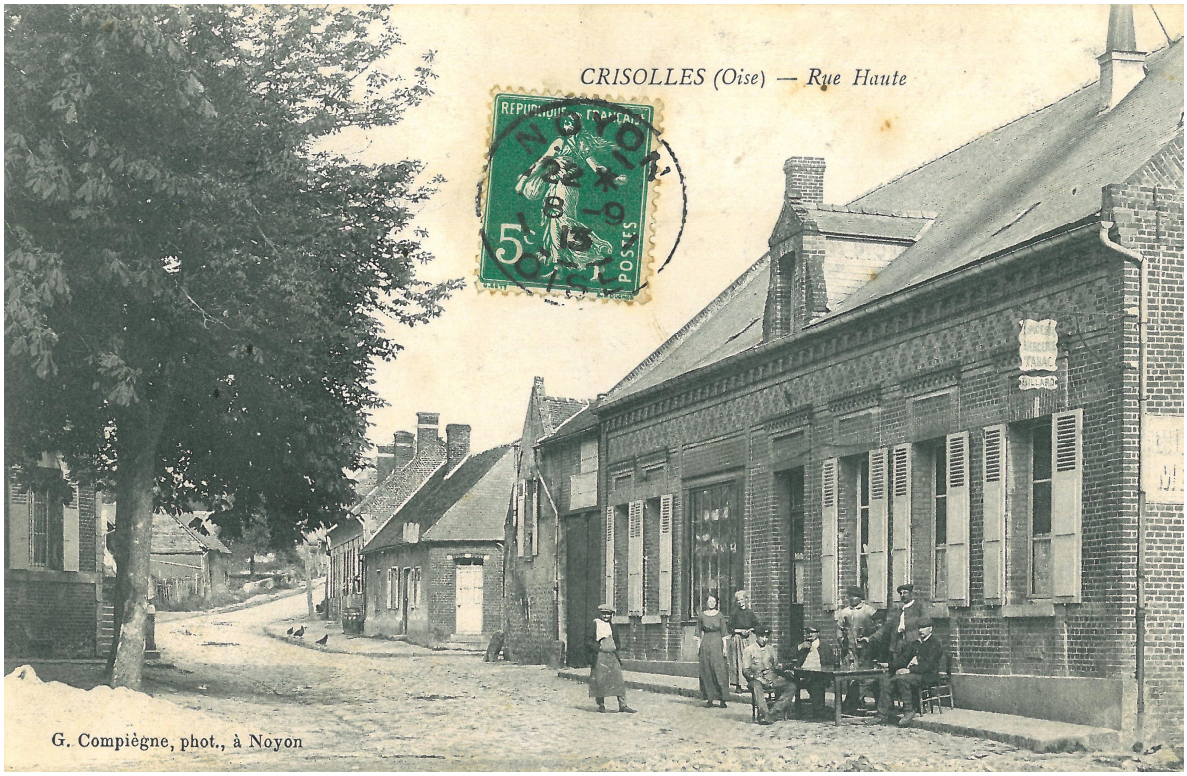

CRISOLLES AUJOURD'HUI

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS COMMUNAUX

La commune avise la population pour un meilleur cadre de vie

Tous les habitants sont tenus de nettoyer la partie de trottoir qui longe sa propriété, que l'on soit locataire ou propriétaire.
Quiconque, de quelque manière que ce soit, souille ou laisse souiller, dégrade la voie publique (route ou trottoirs) est tenu de veiller à ce que celle-ci soit, sans délai, remise en état de propreté !

La municipalité vous remercie de respecter le cadre de vie de tous les habitants de Crisolles.

OBLIGATION D'ÉLAGAGE

La taille des végétaux (haies, branches…) qui surplombent la limite de l'alignement avec le domaine public est obligatoire pour faciliter la circulation des piétons, des véhicules et pour éviter les accidents sur la chaussée par chute ou manque de visibilité.

RAPPEL : Concernant les haies en mitoyennetés, celles-ci ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut et ne doivent pas empiéter sur la propriété de vos voisins.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte s'effectue toutes les semaines dans **la nuit du jeudi au vendredi.**

COLLECTE SELECTIVE (sacs jaunes)

Le ramassage des sacs jaunes se fait dans **la nuit du lundi au mardi.**
Dans les sacs jaunes, on jette : les emballages en plastique, les emballages en métal ou carton, les journaux et les magazines.
Le ramassage se fait de porte à porte et les sacs sont disponibles à la Mairie de Crisolles.

Pour toute question contactez le service environnement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au 03 44 09 60 55

LES EMCOMBRANTS

Les encombrants ne sont plus ramassés depuis le 1er Août 2005.
Vous pouvez les déposer en déchetterie ou à la recyclerie du Pays Noyonnais.
Deux déchetteries sont à votre disposition sur notre territoire dans les communes de Noyon et Guiscard.

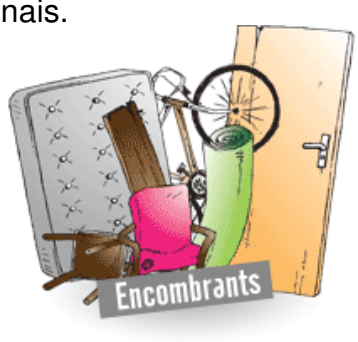

Conditions d'accès aux déchetteries de tout le réseau Verdi :
L'accès se fait gratuitement à l'aide d'une carte magnétique. Vous pouvez en faire la demande dans votre déchetterie ou en remplissant le formulaire sur le site smvo.fr
Les véhicules autorisés ne devront en aucun cas dépasser un PTAC de 3,5 tonnes, remorque comprise.

Horaires d'ouverture des déchetteries du réseau Verdi :

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, dimanche de 9h00 12h00.
Fermeture : les lundis et jours fériés.

Coordonnées :

Déchetterie de Noyon Chemin des Prêtres 60400 NOYON	Déchetterie de Guiscard rue Equipée 60640 GUISCARD

Numéro unique : 0 800 60 20 02

LES CONTENEURS Á VERRE

Un conteneur est mis à votre disposition près de l'arrêt de bus (rue de Genvry) et un autre à Rimbercourt pour y mettre vos bouteilles, bocaux de conserves et pots.

Pour la sécurité de nos villageois et tout particulièrement celle de nos enfants, vous êtes priés de jeter vos verres à l'intérieur et non à côté de façon à éviter tout accident lié à un manque de savoir-vivre.

DÉCHETS SAUVAGES - FEUX DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

Nous déplorons toujours les dépôts de sacs poubelles ici et là dans la nature, ainsi que les déchets végétaux (taille de haies, tontes de pelouses …).
Les feux de déchets végétaux sont interdits par la Préfecture de l'Oise : seule solution, le compostage ou le transport à la déchetterie.

NOS AMIES LES BÊTES

Pour la sécurité des piétons, les chiens ne peuvent en aucun cas divaguer sur le domaine public. Nous vous demandons de veiller à les maintenir sur votre propriété au risque de voir votre responsabilité civile et pénale engagée en cas d'accident.

Merci de trouver toutes solutions pour réduire les aboiements qui nuisent à la tranquillité du voisinage (exemples : collier anti aboiements et anti-fugues).

RAPPEL : Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent obligatoirement être déclarés en Mairie.

Déjections canines :

Il est demandé aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics.

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

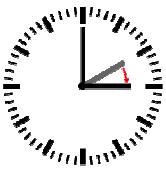

Lundi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Les permanences des élus ont lieu tous **les mardis et jeudis de 17h00 à 19h00 et les samedis de 10h00 à 12h00.**

SITE INTERNET D'INFORMATIONS MUNICIPALES

consultable sur le web à l'adresse suivante :
http://crisolles.paysnoyonnais.fr

CONTACT PAR E-MAIL :

Les différents services de la Mairie : crisolles.mairie@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

consultable sur le web à l'adresse suivante :

http://www.maisondesassociations-crisolles.com/

CONTACT PAR E-MAIL : facrisolles@orange.fr

LES COMMERCES DU VILLAGE *(place du commerce)*

CocciMarket
Pour vous satisfaire !
Ouvert tous les jours sauf le mercredi
du lundi au dimanche
de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 21h00
Lahcen et Cindy Tél : 03 44 44 39 91

Salon de coiffure *Millen Hair*
Coiffure visagiste - Mixte
Tél : 03.44.93.09.58
Mme Delisle vous accueille
- du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 9h00 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 17h00

SALLE DES FÊTES - Tarifs de location
Maison des associations de Crisolles

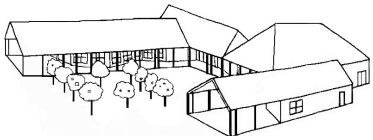

Pour connaître les disponibilités des différentes salles de la Maison des associations et les modalités de réservation, veuillez contacter Anne Cécile *(du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00)*

Tarifs de la salle des fêtes :

Crisollois	400 € (le week-end)
Extérieurs	900 € (le week-end)

Tarifs de la salle d'exposition :

Crisollois	200 € (le week-end)
Extérieurs	400 € (le week-end)

Lors de la réservation, un acompte de 50% du montant de la location sera exigé avec un chèque de caution de 400€ et une attestation de responsabilité civile.

Ces tarifs comprennent :
Le chauffage de la salle et l'électricité, l'eau, l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie, la location des couverts, des tables et des chaises.

Ces tarifs ne comprennent pas :
Le ménage de la salle et de la cuisine (option possible à souscrire pour un montant forfaitaire de 160 €)
La casse de la vaisselle emprunté.

D'autres salles peuvent être mises à disposition selon votre projet, contactez la Maison des associations pour plus de renseignements au 03.44.36.18.25

LOCATIONS DES TENTES - TABLES - BANCS

Tente 2 éléments : 60.00 € / Tente 3 éléments : 70.00 € / Tente 4 éléments : 85.00 €
Tente 5 éléments : 100.00 €
Une table avec deux bancs : 5.00 €
Un chèque de 150.00 € de caution devra être versé avant chaque location. Les locations pour les associations crisolloises sont gratuites. Les locations pour les crisollois sont demi-tarif.
Pour tous renseignements, veuillez contacter Anne Cécile au 03.44.36.18.25

CARTE DE RESIDENT

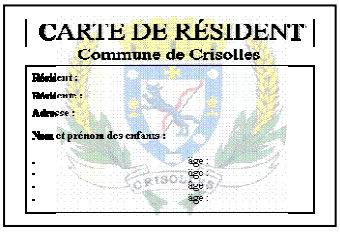
CARTE DE RÉSIDENT
Commune de Crisolles

La carte de résident est réservée uniquement aux personnes habitant la commune de Crisolles. Celle-ci est gratuite. Elle vous permet l'accès gratuit au Parc Carisiolas (ne comprend pas les activités du parc : ateliers, accrobranche …).

Vous pouvez désormais demander votre carte de résident, en remplissant et en déposant le bulletin ci-dessous à la Maison des Associations. Vous obtiendrez votre carte dans un délai de 15 jours (le retrait de la carte se fait à la Maison des Associations) et celle-ci sera valable un an.

Demande ou renouvellement de carte de résident
(bulletin à découper et à déposer à la Maison des Associations)

Nom et prénom du résident : ……..……..

Nom et prénom de la résidente : ……

Adresse : ……

Nom et prénom des enfants :

- ……..... âge : ……..……
- …… âge : ……
- …… âge : ……

Pour le renouvellement d'une carte, la demande doit être accompagnée de l'ancienne carte de résident.

Date du dépôt de la demande :

INFORMATIONS CIVIQUES

POUR RESTER EN BON TERME AVEC SES VOISINS

Nous vous rappelons que l'utilisation des appareils à moteur, pour le jardinage et bricolage, est autorisée aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
Le samedi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours de fêtes	de 10h00 à 12h00

À la campagne comme en ville, on ne doit pas faire de bruit entre 22heures et 7 heures.
La réglementation impose qu'aucun bruit particulier (musique, fête, aboiement des chiens, activités sportives, culturelles, industrielles, agricoles, artisanales ….) ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, tant dans un lieu public que privé.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Le maire de la commune
de

L'autorité consulaire
de (commune et pays)

atteste que M
né(e) le | | | | | | | | à
domicilié(e) à

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;
a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à la journée défense et citoyenneté.

L'intéressé(e),
(Signature.)

Délivrée le | | | | | | | | |
Le maire / L'autorité consulaire,
(Cachet et signature.)

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

RECENSEMENT MILITAIRE, C'EST OBLIGATOIRE !

Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons. Cette démarche vous permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense. Venez donc vous inscrire à la Maire dans le mois qui suit votre seizième anniversaire.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription est obligatoire mais non automatique, se présenter à la Mairie pour remplir la demande, muni d'une pièce et d'un justificatif de domicile, entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année.

SAMU 15 ou 112 GENDARMERIE 17 (Guiscard : 03.44.43.53.17)

POMPIERS 18 Centre de secours à Guiscard : 03 44 43 41 11

CENTRE HOSPITALIER COMPIÈGNE-NOYON - 03 44 23 60 00

PHARMACIE DE GARDE 32/37.

ACCUEILS DES ENFANTS

ACCUEIL DE LOISIRS DE CRISOLLES

Maison des Associations

Tél : 03 44 36 18 25

Tous les mercredis de 13h30 à 17h30, l'accueil de loisirs de Crisolles propose des activités pour les enfants de 3 à 13 ans de Crisolles et des communes environnantes. L'A.L.S.H. de Crisolles propose également un accueil à la journée ou à la demi-journée durant les petites et grandes vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

La participation financière des familles est calculée en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge.
Pour toute inscription en 2015, veuillez retirer la feuille d'inscription de votre enfant directement à la Maison des Associations, munis des photocopies des vaccinations de l'enfant et de la photocopie de votre avis d'imposition 2014 (sur l'année 2013).

INSCRIPTION CANTINE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'inscription est obligatoire pour accueillir vos enfants dans ces deux services. Veuillez vous rapprocher du service à la population de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Services à la population
INOVIA
1435 Boulevard Cambronne - CS 30110
60400 NOYON
Tél: 03.44.93.33.00
Mail: service.enfance@paysnoyonnais.fr

La Bourgogne sera à l'honneur !

CRISOLLES

à 5 mn de Noyon - Direction Ham

20ème GASTRONOMIQUE FOIRE

Animations et danses ...

BROCANTE LE DIMANCHE

Renseignements au 03 44 36 18 25

Restauration sur place

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.

http://www.maisondesassociations-crisolles.com

I.P.N.S.

Fédération des Associations Crisolloises
facrisolles@orange.fr
03 44 36 18 25

CRISOLLES

CRISOLLES BROCANTE DE LA FOIRE GASTRONOMIQUE

Ne pas jeter sur la voie publique.

Restauration sur place

Crisolles à 5 mn de Noyon - Direction Ham

La MAISON des ASSOCIATIONS de CRISOLLES

FAC - Fédération des associations Crisolloises

Renseignement et inscription au

03 44 36 18 25 ou au 06 23 37 07 74

http://www.maisondesassociations-crisolles.com

I.P.N.S.